

L'entretien de parcours professionnel (EPP)

Parmi les temps forts RH imaginés pour votre développement professionnel, la Direction des Ressources Humaines s'engage à recevoir en entretien « parcours professionnel » chacun des collaborateurs du Département tous les 4 ans, afin de faire un point sur leur parcours et leur projet professionnel.



De quoi s'agit-il ?

C'est un moment d'échange avec votre référent RH pour faire un point sur votre carrière au Département des Yvelines et sur les savoir-faire et savoir-être que vous avez acquis tout au long de votre parcours pour vous aider, si vous le souhaitez, à définir votre projet professionnel et les moyens de l'accomplir.

Cet entretien permettra de répondre à toutes vos questions : comment accéder à un poste avec plus de responsabilités ? Comment élargir vos champs des possibles professionnels ? Comment évoluer sur un poste où toutes vos compétences seront mobilisées au service de la stratégie de votre organisation ? Comment accompagner et faire mûrir les réflexions sur votre parcours, voire votre projet professionnel ?

Ce temps d'échange est **confidentiel** : son contenu reste strictement entre vous et votre référent RH.

La finalité ? Identifier vos motivations et vos moteurs pour vous aider à « accoucher » d'un projet professionnel (mobilité, reconversion, formation certifiante, ...) et vous proposer si nécessaire un accompagnement RH individualisé.

Alors, pensez-y pour vous si ce n'est pas encore fait et rapprochez-vous de votre référent RH pour en bénéficier !

Quelle différence avec l'entretien professionnel ?

À ne pas confondre avec l'entretien professionnel annuel réalisé par le manager pour évaluer les compétences attendues et les objectifs fixés ; ce temps d'échange précieux vous permet de vous recentrer sur vous-même et de prendre du recul sur votre parcours. Explications. 

2 MOMENTS DÉDIÉS AUX COLLABORATEURS AVEC DES FINALITÉS COMPLÉMENTAIRES

L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL (EP)



Collaborateur & manager

VS

L'ENTRETIEN DE PARCOURS PROFESSIONNEL (EPP)



Collaborateur & référent RH



QUAND ?

1 fois par an

Campagne annuelle de janvier à mars



POUR QUI ?

Pour tous les collaborateurs*

Légal et obligatoire



POURQUOI ?

- Apprécier le travail réalisé et donner du sens à la contribution individuelle
- Identifier les compétences à valoriser et à développer, les besoins en formation et les perspectives d'évolutions
- Déterminer les objectifs de l'année à venir
- Ajuster le mode de collaboration



QUAND ?

Au moins 1 fois tous les 4 ans, à l'initiative du collaborateur, de la DRH ou du manager



POUR QUI ?

Pour tous les collaborateurs**

Au libre choix du collaborateur



POURQUOI ?

- Faire le point sur son parcours professionnel
- Prendre du recul sur sa situation actuelle
- Identifier ses motivations et ses compétences
- Être accompagné dans la définition de son projet professionnel (formation, parcours certifiant, coaching, reconversion, mobilité, bilan de compétences...)

* Tout collaborateur stagiaire, titulaire ou non-titulaire (hors apprentis, stagiaires écoles, vacataires)

** Hors apprentis, assistants familiaux, activités accessoires, non indiciaires vacataires, collaborateurs occasionnels, collaborateurs de cabinet, non-titulaires FPH non permanent.

Votre ambition au service de ce qui compte vraiment.



Yvelines
Le Département

Une question ?

Votre Responsable RH se tient à votre disposition.